

**Bulletin de la Section Académique de Limoges
du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public****BIMESTRIEL N°224 SEPTEMBRE—OCTOBRE 2019****L'acte II du quinquennat n'est pas un tournant social,
mais bien l'aboutissement d'un changement de civilisation !**

Le gouvernement diffuse largement l'idée que l'acte II du quinquennat sera marqué par un tournant social. Les revendications des citoyen-ne-s seraient enfin entendues. Les organisations syndicales seraient reçues et écoutées, les baisses d'impôts annoncées dans le budget 2020 représenteraient un virage social puisqu'il permettrait l'augmentation du pouvoir d'achat.

La réalité est que la baisse d'impôts annoncée va amputer les recettes de l'Etat et donc diminuer encore les moyens des Services Publics. Plutôt que d'aller vers une meilleure répartition des richesses, vers la lutte contre la fraude fiscale (l'équivalent du budget de l'Education Nationale selon Oxfam) et vers un investissement durable en faveur du développement des Services Publics, la volonté de réduction des dépenses de l'Etat n'est pas remise en cause.

Les orientations annoncées n'annulent pas les mesures qui ont aggravé les inégalités (niches fiscales des entreprises, mesures en faveur des plus riches engagées en 2018, baisse des allocations logement et chômage, des dépenses d'assurance maladie, hausse de la fiscalité sur les pensions, gel du point d'indice pour les fonctionnaires, etc.). Cette stratégie de communication bien rodée qui consiste à faire croire qu'on fait l'inverse de ce qui se met réellement en œuvre est aussi vieille que l'avènement du libéralisme. Ces annonces soit disant sociales représentent une pause tactique mais en aucun cas un changement de paradigme.

Aujourd'hui, l'ensemble des Services Publics est affaibli, les choix politiques confirment et accélèrent l'ancrage dans le libéralisme, et plongent notre société dans une

ère où la responsabilité individuelle prend le pas sur les solidarités collectives. Chacun est rendu responsable de sa santé, de sa scolarité, de son parcours, de sa réussite ou de son échec, des changements climatiques, de sa situation sociale. Cette nouvelle ère prend le contrepied idéologique de ce que le Conseil National de la Résistance nous a légué au lendemain de la 2^{nde} guerre mondiale.

**« Il s'agit bien d'un changement
de civilisation, au sens social du
terme »**

Depuis de trop nombreuses années, en France, la mise en place et le développement d'un système social solidaire, porteur de progrès social et de démocratisation (des soins, des savoirs, de la culture...) ne sont plus la philosophie des politiques engagées. Celles-ci détricotent depuis plusieurs années les conquêtes sociales qui faisaient de la France un pays envié pour ses Services Publics et son système de solidarités collectives pris en charge par l'Etat. L'ère Macron, avec la réforme des retraites à venir, porte le coup de grâce et est l'aboutissement de ce changement de société. Les réformes de l'école (collège, lycées, enseignement supérieur) s'inscrivent dans cet ensemble, dans ce système.

Alors oui, il s'agit bien d'un changement de civilisation, au sens social du terme, dont nous devons avoir conscience pour pouvoir nous engager dans la lutte.

Pour le SNEP-FSU, il n'est pas question de se résigner à la promesse d'une société où le repli sur soi et l'individualisme deviendraient la norme, terreau d'un modèle nourrissant la montée des

haines, de l'extrême droite et des totalitarismes. Nous voulons une société juste, égalitaire dans laquelle les solidarités collectives permettent aux plus fragiles d'être protégés et de casser les déterminismes sociaux. Pour le SNEP FSU, il n'est pas trop tard car la majorité de la population ne veut pas de ce nouveau modèle de société et est prête à se mobiliser.

**Alors, cher-e-s collègues,
les mois qui s'annoncent devront
être marqués du sceau de la lutte,
massive et déterminée, si nous
ne voulons pas d'un avenir dans
lequel nous ne pourrions que
regretter notre inaction de la veille.**

*Nous devons contribuer à
reconstruire une civilisation qui
contrecarre les projets des gouverne-
ments libéraux de ce monde, fondée
sur l'humanisme et le progrès social.*

**Le SNEP FSU sera, avec
toute la profession au cœur des
luttons, parce que le collectif est
notre ADN. Tou-te-s ensemble,
nous ne laisserons pas faire !**

⇒ **Le secrétariat
académique**

⇒ Au cours de ce premier trimestre, on vote !

Organisées tous les 4 ans, ces élections permettent d'élire **les représentants des AS** présents dans toutes les instances de l'UNSS. Ces élus des AS participent aux débats, aux décisions et aux votes concernant l'organisation du sport scolaire au niveau départemental, régional et national.

Les comités directeurs des AS de chaque établissement scolaire éliront les élus des AS qui participeront aux CD (conseil départemental) UNSS. Puis les CD UNSS éliront les élus des AS dans les CR (conseil régional) UNSS et enfin, les élus des AS des CR UNSS éliront celles et ceux qui siègeront à l'AG nationale de l'UNSS.

Rappel

Dans les collèges et les LP, le comité directeur se compose pour 1/3 du chef d'établissement et des enseignants d'EPS ayant le forfait AS, pour 1/3 de membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves, pour 1/3 d'élèves licenciés ; **dans les lycées et les LPO**, il se compose pour 1/4 du chef d'établissement et des enseignants d'EPS ayant le forfait AS, pour 1/4 de membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves et pour 1/2 d'élèves licenciés.

Le calendrier :

1/ Dès la rentrée, informer son chef d'établissement-président de l'AS de la tenue des élections et des modalités concernant l'as. Voici les références de la note de service :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144787

2/ De septembre à mi-octobre : le président de l'AS réunira l'AG qui sera l'occasion de mettre en place le comité directeur de l'AS

3/ Du 6 au 22 novembre : le président de l'AS réunira le comité directeur et portera à la connaissance de ses membres les listes candidates et leur profession de foi. Tous les membres du comité directeur de l'AS voteront pour une liste complète de 6 noms.

4/ Le président de l'As transmettra, au plus tard le 25 novembre 2019, les résultats à l'IA-DASEN et à notre directrice départementale, Laëticia Breton.

5/ Les noms de 6 élus (3 titulaires et 3 suppléants) seront connus au plus tard le 6 décembre.



Le sport scolaire un droit pour tous

Bon vote !

Une liste d'élus des AS est soutenue par le SNEP-FSU : la liste « **le sport scolaire, un droit pour tous et toutes** ». Elle met au cœur de ses revendications les préoccupations des **AS de terrain**, **l'accès du sport au plus grand nombre d'élèves, sans discrimination**. Elle continue par exemple, de demander le retour à la prise de licence individuelle ou à minima la généralisation à tous les LP de la mesure de division par 2 du contrat.

Vous pouvez consulter sa profession de foi sur le site des élus des As nationaux : www.elusdesasunss.wixsite.com/elusdesas

Si vous souhaitez figurer sur cette liste et participer aux CDUNSS(2 fois par an), n'hésitez pas à nous contacter. Sachez qu'avec Laëticia Breton et Alain Babulle, ces instances sont de véritables lieux de réflexion et de décision qui trouvent leur richesse dans les échanges.

⇒ **Marie-Pierre DOUMEIX**



Plan de formation académique

Le 9 juillet a eu lieu un GT académique regroupant les organisations syndicales représentatives au CTA, l'administration et les responsables de la DIFOR (division de la formation du rectorat) piloté par le DAFPEN, M. Léopoldie. Cette instance remplace l'ancien CAF (Conseil académique des formations), jugé trop lourd à organiser et ne concerne plus que les questions de formation du second degré.

Pour ce qui nous concerne l'enveloppe budgétaire de la formation des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psy-EN, elle se porte 93 500€. Le bilan 2017-2018 fait état d'un taux de présence de 74%, bien en deçà de celui du premier degré (95%), faut-il y voir un lien de cause à effet avec le fait que les professeurs des écoles sont eux remplacés lors de leurs absences de ce type qui sont programmées ? Cela nous paraît évident.

Rappelons qu'il existe 5 modes de formation, celles :

- à candidature individuelle (les plus plébiscitées)
- à public désigné (public et contenu prédéterminés par l'administration)
- de proximité (à la demande des équipes pédagogiques)
- à distance (via M@gistère)
- nationale (PNF).

Les perspectives retenues pour 2019-2020 sont les suivantes : accompagnement de la réforme du lycée / accompagnement de la transformation de la voie professionnelle / formation des enseignants accueillant des élèves à besoins particuliers (TSA, EHP, DYS, EANA...).

Le risque est grand de voir les moyens confisqués uniquement au bénéfice des politiques institutionnelles, la réforme des lycées risque d'en accaparer une grande part du fait notamment de la publication tardive cet été des programmes et de la marche forcée imposée par le ministère. Cela avait été le cas pour la réforme du collège, où la profession avait subi une bascule importante des moyens des candidatures individuelles vers les candidatures à public désigné...



La FSU est intervenue pour défendre et demander un PAF étoffé et équilibré qui permette aux collègues de choisir des formations qu'ils jugent utiles et nécessaires à leur accomplissement et leur développement professionnel.

La FSU a aussi demandé à ce que soit

à nouveau publiés les taux de pression (nombre de demandes / nombre de places disponibles) par module de formation, qui est pour nous un indicateur pertinent des besoins exprimés par les collègues. Nous sommes aussi intervenus sur la question du filtrage des demandes, limitées à 3 par collègue par an au ni-

veau du PAF, elles font l'objet d'un avis du chef d'établissement, puis d'une commission regroupant la DIFOR et les corps d'inspection. Des progrès ont été réalisés du fait que le motif d'un avis négatif à l'obtention d'une formation soit dorénavant publié sur GAIA, mais nous demandons aussi qu'un suivi pluriannuel des demandes soit réalisés en cas de refus, afin que les collègues non retenus puissent devenir prioritaires l'année suivante.

Nous encourageons les collègues à solliciter des **formations de proximité** qui répondent principalement aux besoins concrets des équipes pédagogiques, d'autant que les démarches ont été facilitées (dorénavant les validations des demandes se font au fil de l'eau, avant il n'y avait que 3 commissions par an).

Autre point positif, comme nous le demandions toutes les années, un **questionnaire de bilan** des formations proposées sera soumis à tous les stagiaires. Ce dernier permettra un bilan quantitatif et qualitatif qui devrait être à même de faire remonter les attentes des collègues et d'en tirer les conséquences pour améliorer les dispositifs. Nous engageons donc les collègues à s'approprier cette nouvelle modalité d'expression et à le compléter en masse.

Enfin nous avons demandé un point d'information sur la mise en place du **CPF** (compte personnel de formation) en lieu et place du DIF (Droit Individuel à la Formation) : les droits des agents ont été transférés. Début juillet, 27 demandes avaient été réalisées pour... 7 retenues ! Ce faible taux a été justifié car les demandes ne présentaient pas de lien avec un projet d'évolution professionnelle. Nous avons acquis qu'un bilan soit présenté en CTA.

Concernant les **formations disciplinaires, en EPS** : seulement 3 formations didactiques et pédagogiques sont proposées dont 2 au lycée : création artistique et yoga (ainsi que Foot au collège), une formation TICE pour tou-tes et une sur la gestion des inaptitudes au lycée. Les inscriptions se clôturent le 27 septembre.

Le Décret n° 2019-935 et l'Arrêté du 6 septembre 2019 ont été publiés au JO du 8 septembre, et ils instaurent ce dont la droite rêvait depuis des années : la **formation des enseignants sur les vacances** à hauteur de 5 jours par an, moyennant rémunération à hauteur de 60€ brut par demi-journée. La FSU s'est fortement opposée à ce projet qui a reçu l'opposition unanime des syndicats lors de ses 2 présentations en CTM, et le ministère ayant même refusé que ces formations ne soient suivies que par les enseignants volontaires ! Si la date fixée est le 1^{er} avril 2019, l'application concrète ne devrait pas se faire avant l'an prochain (l'autorité compétente devant informer en début d'année les personnels concernés), mais qui peut croire qu'une formation imposée et non choisie sur le temps de vacances puisse se révéler efficace et au service des collègues et des élèves ?

⇒ **Jean-Tristan AUCONIE**



Corpo

⇒ Révision d'affectation et rattachement administratif des TZR

A l'issue du mouvement intra, plusieurs décisions administratives non connues lors de la FPMA (tenue le 13/06/2019) ont eu pour conséquences quelques ajustements concernant les affectations de titulaires en poste et des TZR :

- ⇒ Lucile Grès (LP St-Exupéry de Limoges) est affectée à titre définitif au collège Rebier de Isle (vacance d'un poste).
- ⇒ Gaëtan Labarde (affecté initialement en FPMA au collège de Chambon-s/Voueize) est affecté à titre provisoire au LP St-Exupéry de Limoges.

Rattachement administratif des TZR :

- | | |
|--|--|
| ⇒ Lucie Cormery est rattachée au collège de Beynat | ⇒ Denys Schmidt au collège Marouzeau de Guéret |
| ⇒ Maxime Da Costa au collège Victor Hugo de Tulle | ⇒ Cécile Blancher au collège de Bellac |
| ⇒ Jeanne Dufour au collège d'Egletons | ⇒ Morgane Plastre au collège de Nexon |
| ⇒ Jérémy Malithe au collège Jean Lurçat de Brive | ⇒ Claire Restoin au lycée de St-Junien |
| ⇒ Julien Tancrey au lycée d'Ussel | ⇒ Adrien Virondeau au collège d'Aixe-s/Vienne |

⇒ CAPA Classe exceptionnelle des profs d'EPS - 2 juillet 2019

Déclaration liminaire

La classe exceptionnelle, nouveau grade annoncé comme une revalorisation de la carrière, peut sembler attractive puisqu'elle a permis à 1500 enseignant-es de bénéficier d'une augmentation alors que leur carrière était jusqu'à présent figée. Cependant cette revalorisation est largement insuffisante au regard du nombre de collègues au dernier échelon de la hors classe. Elle est aussi source de concurrence importante entre collègues. L'évaluation basée sur la notion de mérite fait partie d'un système qui contribue à détricoter le statut de fonctionnaire auquel nous sommes profondément attaché-es. Cela crée un manque d'objectivité et en conséquence de la frustration et de l'incompréhension chez les collègues.

Nous sommes favorables à l'intégration de la classe exceptionnelle dans le déroulé de carrière sans obstacle de grade, à la suppression du vivier fonctionnel et à un barème valorisant l'ancienneté.

Nous pouvons cependant saluer l'élargissement du vivier fonctionnel aux directeurs/trices départementaux/tales et académiques adjoint-es UNSS, aux formateurs/trices académiques avant CAFFA, aux enseignant-es en éducation prioritaire avant 1990 et aux tuteurs/trices de fonctionnaires stagiaires. De nouvelles fonctions doivent cependant a minima être reconnues.

Nous regrettons que la promotion de collègues encore jeunes se fasse au détriment de l'évo-

lution de carrière des plus anciens et interdise d'ici quelques années toute promotion, le quota des 10% à la classe exceptionnelle devenant saturé.

Rappelons qu'une fois toutes les places attribuées en 2023, il faudra attendre le départ à la retraite de ceux/celles promu-es à la classe exceptionnelle pour que de nouvelles personnes puissent en bénéficier. Notons également que les trois quarts des places seront attribuées en cette fin d'année, les années suivantes les places supplémentaires seront réduites à la portion congrue.

Cette année, il y aura nationalement environ 750 places pour la promotion des collègues professeur-es d'EPS à la classe exceptionnelle (auxquelles s'ajouteront les places des collègues parti-es en retraite) et seulement 187 l'année prochaine (auxquelles s'ajouteront les places des collègues qui partiront en retraite). Pour l'académie de Limoges, si cette année cinq promotions vont être accordées au vivier 1 et deux au vivier 2, l'année prochaine les projections ne prévoient que deux promotions au vivier 1 et aucune au vivier 2.

A partir de 2024, il n'y aura que les places libérées par les collègues parti-es en retraite.

Il est donc capital pour favoriser les promotions futures de promouvoir aujourd'hui les professeur-es d'EPS qui libèreront le plus vite possible leur place.

Avec la profession, le SNEP FSU continuera d'intervenir pour que la classe exceptionnelle fasse partie intégrante du déroulement de la carrière pour toutes et tous.

Résultats de la CAPA

Vivier 1 (vivier fonctionnel) : pour y accéder il faut avoir atteint le 3^{ème} échelon de la hors classe et justifier de 8 années de fonctions diverses (citées dans la note de service n°2019-062 du 23 avril 2019 parue au BO du 25 avril 2019).

Dans notre académie cette année 5 collègues ont été promu-es :

NOM Prénom	ETABLISSEMENT
DELAGE Didier	Collège A Maurois, Limoges
FAUCHEUX Rolande	Lycée J Giraudoux, Bellac
GAUTIER Philippe	Unss 19
GAUTHERIE Marie-Lise	Collège M Rollinat, Brive
VERNOTTE Patrick	Collège M Genevoix, Couzeix

Vivier 2 : pour y accéder il faut avoir atteint le 6^{ème} échelon de la hors classe.

Dans notre académie cette année 2 collègues ont été promu-es :

NOM Prénom	ETABLISSEMENT
COLOMBIER Michel	Collège d'Aixe sur Vienne
PERROT Nadine	Lycée R Dautry, Limoges

Echelon spécial : cet échelon est accessible aux collègues qui ont acquis une ancienneté d'au moins 6 ans dans la classe exceptionnelle (en prenant en compte les éventuels reports d'ancienneté). 2 promu-es dans notre académie cette année :

NOM Prénom	ETABLISSEMENT
FREYERMOUTH Jean Pierre	Lycée Bourdan, Guéret
MOUDELAUD Geneviève	Université de Limoges

⇒ Les stagiaires dans notre académie

Quelques chiffres pour notre académie :

Tous les étudiants inscrits en Master MEEF en 2018-2019 (55) ont composé les deux écrits (4809 candidats au niveau national). 34 étaient admissibles (+5 par rapport à 2018) : 17 Master 1 et 17 Master 2, soit 61% de réussite aux écrits (52% en 2018).

1 admissible a eu le CAPEPS interne, 1 admissible a obtenu une BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi, qui permet le recrutement des personnes en situation de handicap) : 32 candidats ont donc passé les oraux.

Au niveau national : 1774 admissibles pour 650 postes (1604 présents), soit un ratio de 2,5

candidat-es pour un poste.

- 9 sur 15 reçus en M1 = 60% (45,45% en 2018 et 66% en 2017)

- 9 sur 17 en M2PC = 53% (52,94% en 2018 - 53% en 2017)

soit une moyenne de 56,25 % de réussite aux oraux (50% en 2018).

20 admis sur 55 candidats (19 Capeps EXT + 1 Capep INT + 1 BOE), soit 36,36 % de réussite (33,92% en 2017- 25,98 en 2018).

Affectations des fonctionnaires stagiaires :

Seulement 10 supports cette année dans notre académie, réservés aux M1 et au lauréat du CAPEPS interne, les autres sont partis effectuer leur stage dans une autre académie.

NOM - Prénom	Type de concours	ETABLISSEMENT	TUTEURS
M. BERGOUNIOUX ROMAIN	CAPEPS EXT	LYC P BOURDAN GUERET	E GIRAULT
M. BOUILLAGUET VINCENT	CAPEPS EXT	LP CABANIS BRIVE	A LASHERMES
M. LESTAGE THOMAS	CAPEPS EXT	LYC BELLAC	P PARDOUX
Mme MAGNE ELSA	CAPEPS EXT	CLG AIXE/VIENNE	T AL AZZAOUI
Mme REMIZE VALENTINE	CAPEPS EXT	LYC ST LEONARD	L RAMBAUD
Mme SOULARD MALLAURIE	CAPEPS EXT	CLG ST MATHIEU	E COSTELCADE
M. VERGNE DAMIEN	CAPEPS EXT	LYC ST LEONARD	F DELSUC
M. VILLECHENOUX NICOLAS	CAPEPS EXT	CLG ISLE	C ROMAN
M. WEIS LUCAS	CAPEPS EXT	CLG CALMETTE LIMOGES	V PAPON
M. PEYRONNET SEBASTIEN	CAPEPS INT	CLG L BLUM LIMOGES	D BARCONNIERE

⇒ **Carole BOISSARD**
Commissaire paritaire



⇒ CAPA des professeurs Agrégé-es

Les collègues agrégés E.P.S. de l'académie :

- ⇒ 43 collègues agrégés dans l'académie (29 en Haute-Vienne, 10 en Corrèze et 4 en Creuse)
- ⇒ Il y a 26 agrégés Classe Normale, 14 Hors Classe et 3 Classe Exceptionnelle.

CAPA pour l'accès au corps des agrégé-es par liste d'Aptitude.

2 collègues ont été proposé-es à la CAPN 2019 (1 Homme et 1 Femme). La CAPN du 21 Mai n'a accordé cette année aucune promotion en EPS dans l'académie de Limoges.

CAPA pour la promotion à la Hors Classe des agrégés :

Il n'y a plus de collègues EPS échelon 11 non promus. Les collègues EPS les plus avancé-es dans la carrière sont à l'échelon 10+1

Aucun collègue d'EPS n'a été proposé à la CAPN .

CAPA pour la promotion à la Classe Exceptionnelle des agrégé-es:

Le ministère s'est tenue le 28 juin et la CAPN le 3 juillet 2019.

Il y avait 2 collègues agrégé-es promouvables en E.P.S. au **Vivier 1** (1 homme et 1 femme), seul le collègue homme a été promu lors de la CAPN.

Il y avait également 5 promouvables au titre du **Vivier 2**, mais **...pour la 3^{ème} année consécutive ... aucun-e d'entre eux n'a été** proposé-e lors de la CAPA de Limoges !

Donc au final, 1 seule promotion EPS à la Classe Exceptionnelle des agrégés cette année (pour rappel : 3 promus en 2018 et 0 en 2017).

⇒ **Annette
DURIN**

**Commissaire paritaire
élue à la CAPA des Agrégé-es**



VIVRE ET VIEILLIR

⇒ Dans le travail d'enseignant d'EPS

Les représentant-es des personnel-les FSU du CHSCTA (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique) ont obtenu que figure au Programme annuel de prévention académique 2019-2020, une visite inversée concernant les conditions de travail des professeur-es d'EPS.... **Une visite inversée, c'est quoi !?**

D'abord c'est une grande première !

Le métier d'enseignant-e d'E.P.S. est, de fait, considéré dans sa spécificité !

Enseignant-e d'E.P.S.....c'est un beau métier, certes !...mais avec des formes de pénibilités diverses, mal connues et non reconnues !

Les conditions de travail et la santé des enseignant-es d'E.P.S. vont faire l'objet d'une enquête qui sera diligentée par le Rectorat de Limoges. Chaque enseignant-e d'E.P.S. sera destinataire d'un questionnaire anonymé où il sera invité à exposer ses conditions de travail et les éventuelles problèmes de santé liés au métier. Il pourra également solliciter un entretien indivi-

duel avec les membres du CHSCTA pour s'entretenir sur ces sujets.

Il s'agit pour le CHSCTA d'évaluer le lien entre conditions de travail, risques professionnels et santé, et ceci à partir d'un diagnostic de terrain.

Le SNEP-FSU demande à tous les collègues d'E.P.S. de **donner suite à ce questionnaire** et les encourage vivement à **solliciter le rendez-vous proposé**. Un nombre important de réponses sera le témoignage du besoin réel pour la profession d'être considérée dans sa spécificité et mettra aussi en évidence la nécessité pour l'Education Nationale de mettre en œuvre des actions de prévention pour **préserver la santé de ses personnels tout au long de leur carrière... une carrière de plus en plus longue !!**

⇒ **Annette
DURIN**
**Représentante du SNEP-FSU
au CHSCTA**



Installations Sportives

⇒ A Guéret, l'EPS et le Sport Scolaire écopent !

Pourquoi l'état des gymnases de Guéret perturbe l'enseignement du sport ?

La Montagne, publié le 14/09/2019 (internet)



Jean-Louis Nembrini a pu constater de ses propres yeux l'état du gymnase du lycée Jean-Favard.

© BARLIER Bruno

Entre infrastructures insalubres et dégât des eaux, les gymnases de Guéret sont en souffrance en cette rentrée, au grand dam des élèves.

Des rénovations pour le lycée Jean-Favard ?

À l'occasion de la venue de Jean-Louis Nembrini, vice-président de la région Nouvelle-Aquitaine en charge de l'éducation et des lycées, l'insalubrité du gymnase du lycée Jean-Favard a rapidement été évoquée. Ici des vestiaires dans un état catastrophique, là des dalles en piteux état. Entre terrains de badminton non tracés et cages de football représentées par des morceaux de ruban adhésif, la structure ne propose pas aux élèves un cadre idéal pour assister aux enseignements d'Éducation physique et sportive (EPS). Les professeurs ne sont pas mieux lotis avec des bureaux très vétustes de même qu'un local de rangement très peu fonctionnel.

Le temps de quelques dizaines de minutes, le gymnase guérétois a été le cadre d'une réunion improvisée faite de vifs échanges sans doutes indispensables pour déboucher sur une issue viable. « Nous voulons investir comme nous le faisons dans d'autres gymnases de la région. La réflexion est très avancée avec un projet sur la table. Il faut échanger et voir comment, dans ces modalités, on peut mieux servir encore l'intérêt des élèves », confirme le vice-président de la région Nouvelle-Aquitaine.

Si un débat subsiste sur la hauteur du plafond, situé à seulement six mètres du sol et gênant certaines pratiques spor-

tives, les discussions devraient aller dans un seul sens, celui de garantir aux élèves un volume de cours suffisant. Cependant, l'inondation du nouveau gymnase Léo-Lagrange de Guéret, à la fin du mois d'août, a quelque peu changé les plans du lycée Jean-Favard, désireux de voir ses enseignements sportifs être dispensés dans cette infrastructure dès le mois de février 2020 pour rénover son propre établissement. Des solutions émergent alors comme l'adaptation des épreuves du baccalauréat avec seulement deux disciplines contre trois habituellement

La colère des professeurs d'EPS

Cette situation au lycée Jean-Favard interpelle l'équipe professorale qui ne cache pas son désarroi et son agacement malgré l'annonce de travaux de rénovation pour le début de l'année 2020.

« Nous n'avons déjà pas beaucoup d'activités possibles et suite aux travaux je pense que nous en aurons encore moins. Je ne sais donc pas si l'on pourra y organiser les épreuves du baccalauréat. Nous sommes vraiment à la limite des capacités d'utilisation d'un gymnase », rapporte le représentant des professeurs d'EPS du lycée Jean-Favard, peu satisfait du manque de dialogue entre les différents acteurs.

Les répercussions de l'inondation du gymnase Léo-Lagrange

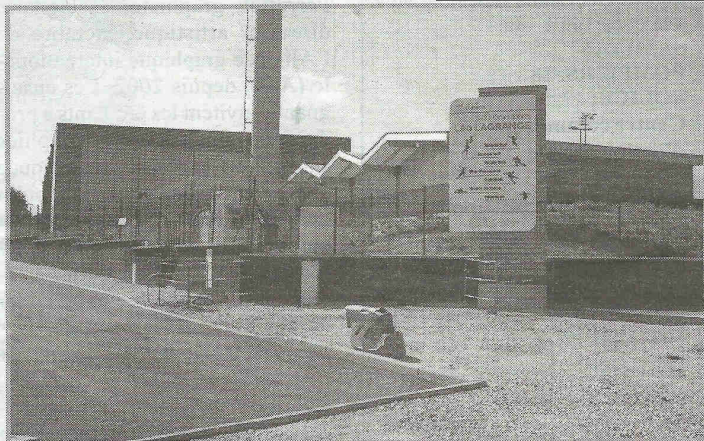
Tout comme le lycée Jean-Favard, plusieurs établissements guérétois sont perturbés par l'inondation du gymnase Léo-Lagrange intervenue à la fin du mois d'août. Ainsi, le lycée Pierre-Bourdan ne dispose plus d'une installation couverte le vendredi après-midi car le gymnase de Fayolle, solution de repli, est occupé par l'école primaire de Cerclier.

De plus, l'enseignement de l'escalade n'est plus possible du fait du déplacement de la structure artificielle au

GUÉRET

L'EPS et le sport scolaire écopent à Guéret

L'Echo - creuse
12/09/2019



Un bien beau gymnase... inutilisable.

L'inauguration en juin 2019 du complexe omnisports Léo Lagrange de Guéret aurait dû être la promesse d'un élan nouveau pour l'enseignement de l'EPS et le développement du sport scolaire.

Le SNEP-FSU avait demandé que se tienne une table ronde, associant les élus de la mairie, de la Région, les services de l'Éducation nationale et le SNEP-FSU, pour que soient élaborées et concertées les modalités d'accès à cette nouvelle installation, sachant que les établissements du second degré de la ville en avaient un besoin impérieux ! Cette demande avait été faite par courrier à la Région dès février 2019, puis renouvelé lors du CDEN de juin 2019...

L'inondation fin août de cette salle rend impossible son utilisation et, à l'heure de la rentrée scolaire, les services municipaux ont fait savoir que son immobilisation sera longue, car les « combats d'experts » et les travaux à faire vont se prolonger sur une durée indéterminée à cette heure. Dans l'attente, la mairie de Guéret propose aux clubs sportifs et établissements scolaires de renouveler la programmation antérieure de réparti-

tion des installations existantes.

La table ronde demandée s'impose donc avec encore plus d'urgence, car les emplois du temps des établissements scolaires avaient intégré des créneaux d'utilisation de ce nouveau gymnase.

Les conséquences de cette avarie sont très importantes pour plusieurs établissements :

- le lycée Pierre Bourdan ne dispose d'aucune installation couverte le vendredi après-midi, le gymnase de Fayolle étant occupé par l'école primaire de Cerclier
 - le lycée Favard n'aura plus de gymnase à partir de janvier (celui de l'établissement sera en travaux)
 - le collège Martin Nadaud ne pourra pas assurer l'activité escalade programmée à l'Association sportive
 - le service UNSS départemental cherche une autre installation pour accueillir le championnat de France de juin 2020...
- Pour le SNEP-FSU il est donc très urgent que se tienne une table ronde qui réunirait les divers acteurs de l'enseignement de l'EPS et du Sport scolaire : élus territoriaux, administration Éducation nationale, enseignants d'EPS et représentants des personnels.

gymnase Léo-Lagrange. Dernier problème et non des moindres, le service UNSS départemental de la Creuse doit accueillir en juin 2020 le championnat de France de futsal dans la nouvelle structure sportive

guérétoise. Cet événement reste donc en suspens dans l'attente de nouvelles expertises.

Alix Vermande
(journaliste La Montagne)

⇒ Une table ronde pour bientôt ? il y a plus qu'urgence !

Depuis de longs mois, nous suivons au plus près les péripéties des collègues guérétois, et plus particulièrement des enseignants du lycée Favard.

Courriers, réunion tri-partites, interpellations en instance, communiqués de presse, actions... Le SNEP-FSU Limoges et les collègues multiplient les signaux d'alarme pour que soit enfin prise au sérieux la situation des installations sportives à Guéret.

La livraison d'un gymnase municipal tout neuf, excentré de la ville et à l'opposé du lycée Favard, nous laissait espérer un semblant d'espoir pour les écoles et les établissements du 2nd degré... Peine perdue ! Une inondation (pas due aux intempéries, mais bien au système interne de plomberie du gymnase) vient noyer tous les possibles envisagés.

Un nouveau communiqué de presse et une visite du vice-président de la Région vont-ils enfin débloquent la situation ? Une table ronde, qui aurait dû se tenir depuis le début d'année (en février), va-t-elle enfin être réunie ??? Les conditions d'apprentissage sont déplorables. Les conditions d'évaluation, pour des élèves qui passent malgré tout

le bac, le sont tout autant : on continue ou on accepte de discuter ?

Nous savions au début du dossier que la lutte serait longue et qu'il nous faudrait faire preuve d'endurance et de pugnacité. Nous n'en manquons pas, mais les semaines défilent : les élèves trinquent et les collègues subissent toujours le manque de réaction des décideurs.

La Région s'arc-boute sur ses positions d'une rénovation qui ne résout rien (elle diminue même les volumes de rangement et d'évolution !). Monsieur le Président de Région, la balle (dorénavant mouillée qui plus est) est dans votre camp !

⇒ **Dominique PARVILLE**



⇒ Aquapolis : tout va bien, dit la Comcom !

En début d'année scolaire 2019, nous avons interpellé le président de Limoges Métropole à propos de l'Aquapolis : le contrat avec Vert Marine arrive à échéance, et nous portons la nécessité de transformer la Délégation de Service Public actuelle en régie.

Limoges Métropole nous a enfin répondu, en août, pour nous informer que la décision était prise : la gestion de l'Aquapolis continuera de la même façon, en concession de service public, pour la période 2020-2025. Nous prenons acte de cette décision, que nous regrettons : si une société privée accepte de prendre en charge cet équipement, c'est qu'il y a du profit à faire... et qu'une régie aurait donc pu fonctionner avec une grille tarifaire plus basse !

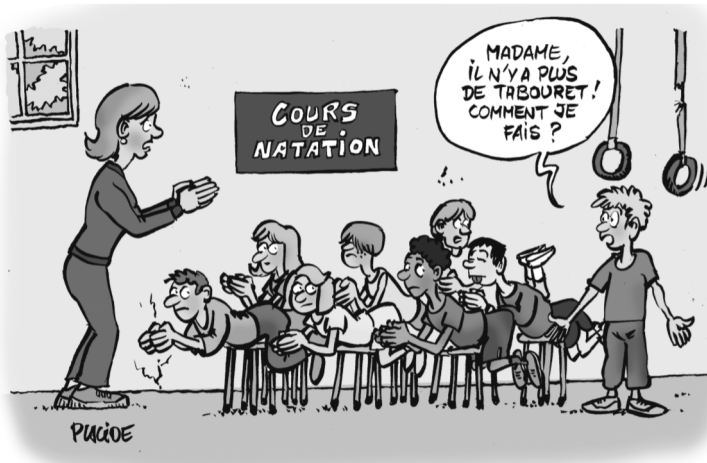
Le Directeur Général des Services, Olivier Barlogie, indique ensuite dans son courrier que tous les établissements primaires de la Communauté de communes ont accès au bassin de 25m, et que le taux de remplissage des séances qui leur sont réservées est de 90%. Nous nous félicitons de cette possibilité qui

est donné aux primaires et des apprentissages que les élèves auront ainsi pu faire.

Malgré tout, nous goûtons en revanche difficilement la suite du courrier : l'accès pour les établissements du 2nd degré au seul bassin de 50m est assumé, et la grille tarifaire mise en place semble leur convenir (avec la baisse des 20% obtenue par le SNEP-FSU il y a deux ans !). La balle est renvoyée à la Région et au Département, en charge respectivement des lycées et des collèges.

Le constat de cette année, identique à celui de l'an dernier, est pourtant limpide et consternant : un seul établissement du département se rend à l'Aquapolis (le collège de Couzeix). La demande du SNEP-FSU était pourtant simple : faire de la renégociation du contrat l'occasion de baisser les tarifs pour les scolaires du 2nd degré et surtout leur offrir la possibilité d'accéder au bassin de 25m (dont la hauteur du fond est réglable !).

Le SNEP-FSU n'a rien contre les cours d'Aquagym, aquabike, etc., mais pas sur des créneaux sur lesquels les collèges, les lycées et les lycées professionnels pourraient venir faire natation avec leurs élèves ! A l'heure où le Ministère des Sports, sous la houlette de l'ancienne vice-championne olympique de natation Roxana Marcineanu, a pour priorité de diminuer les noyades en faisant du savoir-nager une priorité, au même titre que le Ministère de l'Education Nationale, quelles sont les priorités ?



⇒ **Dominique PARVILLE**



Réforme des retraites

⇒ Analyse du Rapport Delevoye (18-07-2019)

Cette note est issue d'une première lecture du rapport Delevoye remis le 18 juillet, elle ne se veut ni exhaustive ni détaillée.

Le rapport confirme la volonté gouvernementale de créer un régime de retraites unique fonctionnant par points et remplaçant les régimes de retraites actuels fonctionnant essentiellement par annuités pour les régimes de base.

L'âge légal de départ serait maintenu à 62 ans mais un âge de taux plein serait créé à 64 ans, avec 5% de décote par année manquante.

La valeur d'achat du point serait fixée à 10 euros et celle de service à 0,55 euros annuels pour une liquidation de sa pension à l'âge du taux plein, fixé à 64 ans. Sur l'évolution de la valeur de service du point une fois que le nouveau régime serait en place, deux mécanismes sont cités, créant incertitude et opacité :

⇒ La valeur de service pourra varier en fonction de l'évolution des paramètres économiques et démographiques.

⇒ L'âge de taux plein pourra être reculé, faisant varier de fait la valeur du point (par exemple, en cas de recul d'un an, les 0,55 euros ne seraient plus obtenus à 64 mais à 65 ans)

Les points acquis seraient portés sur un compte individuel et leur prix d'acquisition revu chaque année en fonction de l'évolution du salaire moyen. Les pensions seraient, elles, indexées sur l'inflation même si le rapport laisse ouverte la possibilité de les indexer sur l'évolution des salaires. La FSU demande une indexation sur l'évolution des salaires et au moins sur l'inflation. Le rapport rappelle que l'indexation des pensions sur l'inflation est en théorie la règle déjà existante, mais elle a été remise en cause ces dernières années.

La transition se ferait sur une dizaine d'années, donc entre les générations 1963 et 1973. Le rapport évoque « la conservation des droits acquis dans l'ancien système », mais la conversion de ces droits dits acquis en points dès 2025 fait que rien ne garantit réellement ce maintien. Par ailleurs, les conditions de la conversion restent floues. Un exemple est donné

pour un salarié du régime général pour qui un système de proratisation des 25 meilleures années est mis en place pour calculer ses droits. Pour les fonctionnaires, l'application de la règle des 6 derniers mois pour calculer les droits acquis de tous en 2025 n'est pas explicitée.

Le rapport note par ailleurs la "nécessité d'être à l'équilibre au moment de la bascule dans le nouveau régime", ce qui signifie que, d'ici 2025, de nouvelles mesures seraient prises, le rapport y fait référence en disant que la loi pourrait contenir des mesures applicables avant 2025. Cela signifie concrètement que les mesures de recul des âges ou d'allongement des durées d'assurance, un temps annoncées au PLFSS dès octobre 2019 et que le Président a semblé repousser, pourraient se retrouver dans la loi pour application en 2021 (par exemple un âge pivot dès 2021).

VERS L'UTILISATION DES RETRAITES COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES



Une majoration de pension de 5% par enfant ferait masse des différents droits familiaux actuellement existants. En effet, dans le nouveau système par points, les bonifications en annuités disparaîtront, de même que la majoration de pension pour 3 enfants. Le haut-commissariat confirme que cela fait perdre aux parents de 3 enfants mais prétend que cela redistribue sur tous les autres et qu'au final c'est du plus pour les droits familiaux et du plus pour les femmes. Un graphique page 120 prétend que le nouveau système redistribuera vers les femmes.

Or, en première analyse, il apparaît que les bonifications, dans le public, et les majorations de durée d'assurance dans le privé, qui permettraient d'annuler ou réduire les décotes, ne seront pas compensées par seulement 5% de majoration sur la pension des assurés. La FSU sera aussi particulièrement attentive au maintien de la prise en compte des temps partiels pour élever un enfant, tel que le rapport est formulé, leur prise en compte comme du temps plein cotisé pour la retraite disparaîtrait.

Un partage de ces droits pour enfants serait possible entre les deux parents jusqu'aux 4 ans de l'enfant, et à défaut d'expression, les droits seraient automatiquement reportés sur la mère. Cela posera la question des changements de situation intervenus après les 4 ans de l'enfant.

La réversion serait portée à 70% de la pension du couple. Passeraient à ce nouveau régime celles et ceux qui auront liquidé en points (donc les retraités actuels et ceux partant d'ici 2025 ne seraient pas concernés). Il n'y aurait plus de réversion pour un ex conjoint. A priori, il n'y aurait pas de plafonnement mais des conditions d'âge.

Les taux de cotisation s'harmoniseraient sur 15 ans, notamment pour ne pas passer brutalement à un taux de cotisation de 28% sur les primes dans la fonction publique.

De nouvelles modalités de financement seraient décidées, avec notamment la fiscalisation du financement d'un grand nombre de dispositifs de solidarité, ce à quoi la FSU s'oppose. Le flou demeure d'ailleurs sur ce point puisque d'une part 10% de la cotisation est fléchée vers les dispositifs de solidarité, d'autre part le rapport chiffre les besoins de financement à 25% du total, sans dire quels éléments relèveront de la cotisation et quels autres relèveront de la fiscalité.

Les durées d'assurance continueraient cependant à être calculées pour la mise en œuvre de deux dispositifs :

- « Carrières longues » qui serait maintenu. Pour celles et ceux y ayant droit, le départ à la retraite serait possible à 60 ans, âge auquel on appliquerait le taux plein pour la valeur de service du point
- Les minima de pension : ils seraient portés à 1000 euros nets pour une carrière complète, c'est-à-dire l'équivalent de 43 annuités à partir de la génération 1973.

Quelques droits nouveaux seraient créés, en particulier pour les aidants, mais rien n'est précisé sur leur mise en œuvre, et rien n'est préconisé pour la prise en compte des années d'étude pourtant nécessaire pour encourager le mouvement d'élévation du niveau de qualification de la population. Peu de choses sont dites du nécessaire aménagement des fins de carrières, une « retraite progressive » (c'est-à-dire une liquidation partielle de sa retraite pour continuer à travailler à temps partiel) serait possible, ce qui serait une nouveauté dans la Fonction publique.

Les droits attachés à de nombreuses catégories actives de la Fonction publique seraient supprimés et remplacés par un hypothétique compte pénibilité dont on sait toutes les difficultés de mise en œuvre dans le privé.

**DELEVOYE CUMULE
10135€ DE SALAIRE
ET SES PENSIONS DE RETRAITE**



Pour les fonctionnaires, l'instauration de ce nouveau système signerait la fin du code des pensions, élément du Statut. Aucune simulation de pension n'est donnée dans le rapport pour les enseignants et pour les fonctionnaires ayant peu de primes pourtant pointés comme particulièrement défavorisés par une réforme par points. De manière générale, les quelques simulations de pensions qui figurent dans le rapport ne font apparaître que des situations favorables avec des carrières quasi complètes. La FSU alerte au contraire sur une probable baisse généralisée et drastique d'une majorité des pensions dès lors que l'objectif affiché du nouveau système est de bloquer le financement des retraites à son niveau actuel alors que le nombre de retraités va augmenter.



RETRAITE À POINTS

**LA RETRAITE
ON LA VEUT MEILLEURE,
UN POINT C'EST TOUT.**

Et vous pensiez que ça n'allait pas être un point chaud ?

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre les conditions de
travail des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr

U.
F.S.U.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Cyclo-SNEP : Limoges-Guéret à vélo !

⇒ Pour défendre et promouvoir les Services Publics

En mars 2005, 6000 personnes convergeaient à Guéret, ville de 14000 habitants située dans la Creuse, pour défendre les services publics menacés par les coupes budgétaires.

A l'époque, ce département était devenu le symbole de la désertion des services dans les campagnes, après la fermeture de plusieurs centres des impôts, suivie de la démission symbolique de 263 élus en guise de protestation.

Qu'en est-il 15 ans plus tard ? La fermeture des services publics de proximité s'accélère de plus en plus et ne cesse de s'intensifier.

Localement, la gare de La Souterraine, à deux pas de Guéret, située sur la ligne Paris-Toulouse, est menacée de fermeture, pour rentabiliser la ligne Paris- Bordeaux.

Le milieu rural est le premier touché avec la fermeture d'écoles, de trésoreries, de postes, d'hôpitaux, de maternités, de gares...

Alors les collègues, tou-tes à vélo le **samedi 19 Octobre**, vers Guéret (place symbolique) pour dénoncer ce réel problème d'implantation territoriale des services publics.

Techniquement : Limoges - Guéret, 85 kms, + ou - 4h de vélo, petites routes de campagne.

Départ vers 11h (fonction de l'arrivée des collègues des deux autres académies) à Limoges (Champ de Juillet). Pause repas sur le trajet et arrivée prévue vers 17h à Guéret.

Aucune performance, que du plaisir et de la convivialité... !

⇒ **Bruno BARON**



Stages syndicaux SNEP-FSU Limoges

⇒ **Pensez à vous inscrire !**

Comme chaque année, le SNEP-FSU Limoges propose plusieurs stages de formation syndicale (ce qui permet d'obtenir une autorisation d'absence de droit, chaque collègue ayant droit à 12 jours de formation syndicale par an) :

⇒ [Stage « Athlétisme au collège, au lycée professionnel et au lycée général et technologique »](#), les lundi 16 et mardi 17 décembre 2019. Ce stage pédagogique sera l'occasion à la fois de partager une vision de l'athlétisme mais aussi d'échanger et d'analyser la logique des programmes du collège, du lycée pro et du lycée GT.



⇒ [Stage « Le prof d'EPS au Conseil d'Administration »](#). Ce stage présentera sur deux jours (lundi 3 et mardi 4 février) tous les éléments essentiels pour défendre l'EPS et le sport scolaire dans son établissement et principalement au CA, où beaucoup de choses se décident : DGH, budget, droits et devoirs...

Comment s'inscrire ?

⇒ Auprès du SNEP-FSU Limoges, pour que nous puissions organiser le stage dans les meilleures conditions. Envoyer un mail à s3-limoges@snepsfu.net

⇒ Faire une demande de participation à un stage de formation syndicale auprès de Mme la Rectrice, sous-couvert de votre chef d'établissement. L'autorisation est automatique, il suffit d'en faire la demande au moins un mois avant la date du stage (nous enverrons un modèle de demande à tous les inscrits, via le fil info, lorsque le lieu du stage sera déterminé)

⇒ **Dominique PARVILLE**



UNSS : Elections des élus des As

⇒ P. 2

Plan de Formation Académique

⇒ P. 3

Révision d'affectation et RAD des TZR

⇒ P. 4

CAPA Classe Exceptionnelle

⇒ P. 5

CAPA des agrégés-es

⇒ P. 6

CHSCTA : Visite inversée !

⇒ P. 6

Installations sportives

⇒ P. 7-8

Réforme des retraites

⇒ P. 9 à 11

Cyclo-SNEP

⇒ P. 12

Stages Syndicaux

⇒ P. 12